

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Riches d'homologation N°
Chariot de travail (véhicule spécial)	C A S E	7 3 0	CH 5153 11

Constructeur CONSTRUCCIONES AGROMETALICAS LEVANTE S.A., (C.A.L.S.A.), San Juan de la Pena 230, Zaragoza / Espagne
 Identification "730" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur à droite, à l'avant, latéralement sur le chariot arrière, près de l'entrée
 N° du châssis idem, au-dessus du plaquette du constructeur
 Identification du moteur "305E" devant le No du moteur; à droite, à l'avant, latéralement sur le bloc
 Importateur principal IBEA AG, Baumaschinen, 3425 Koppigen
 Véhicule homologué 3 206 529

Châssis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 **)
 Direction hydrostatique, assist, hydraulique, articulée
 Transmission boîte Powershift avec convertisseur de couple
 Nombre de vitesses 3 Entraînement toutes roues; constant
 Frein de service air comprimé/hydraulique, (partie air-comprimé à 1 circuit, partie hydraulique à 2 circuits)
 Frein auxiliaire à disques, sur toutes les roues
mécanique, à disques, sur l'arbre à cardan
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circuits par contrôle du niveau; lampe témoin séparée

Moteur	PERKINS	Type	305 E
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	arrière
Carburant	eau	Nombre cylindres	6
Refroidissement	91,4	Course	127
Alésage	4997	CV-impôt	25,50
Cylindrée	60	à t/min	2200
Puissance en kW	DIN CV 81		
Bruit à proximité	92	dB/A à t/min	2400 +)
Silencieux	l= 700 x ø 220 mm		
Mesure des gaz	Bacharach	2,5	
	POGCH noircissement	2,6 à 2300 t/min	

Carrosserie

Nombre de portes 2 Indic. vitesse
 Ceintures sécurité - Rétroviseurs UNIQUE ar / gauche / droite
 Cale 1/400x300x230 Attelage AR=broche
 Antivol -

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	4250	4500	9750
Charge utile			-
Poids total	4250	4500	8750
Garantie fabr.			13200
Dimens. pneus	15.5 - 25	15.5 - 25	(Variantes
Ply/bars	12 / 2,5	12 / 2,5	voir
Charge	6580	6580	remarques)
pour V max	25	25	

Nombre de places 1 av centre ar
 Dimensions intérieur extérieur
 Longueur 6400 Empattements 2600 /
 Largeur 2420 Essieu double av ar 1820
 Hauteur 3120 Voie av ar 1820
 Porte à faux lat. 2320 Voies av ar -
 av ar 1480 Braquage ø g 9300 d 9200
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - 3720 *)

Garantie poids remorquable avec frein
 Garantie poids remorquable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorquable testé
 Vitesse maximale selon le constructeur
 Vitesse maximale testée

km/h
 20,5 km/h

Equipement §)
 Feux de route CR (E)
 Feux de croisement CR (E)
 Feux de position A (E)
 Feux rouges R-S1 (E)
 Feux stop R-S1 (E)
 Clignoteurs av lat.4(E) | ar 2a (E)
 Catadioptres av | ar I (E)
 Feux de gabarit av A (E) | ar R (E)
 Feux complémentaires 2+2 lampes de travail
 Eclairage plaque 1/ balai avec/sans lave-glace
 Essuie-glace UNUS POLAR CH 5 1702 02/03
 Avertisseurs ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)
 Marque et type C A S E 7 3 0
 Homologation N° CH 5153 11
 Carrosserie pelle
 Places total 1 avant _____
 Poids à vide 8750 Carburant D
 Charge utile - CV-Impôt 25,50
 Poids total 8750 Cylindrée 4997

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial: distance volant - vers l'avant du véhicule = 3720 mm.
- ***) Direction : pompe de secours électro-hydraulique obligatoire.
- +) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = V-max. 20,5 km/h, M3 = 83 dB/A
à proximité = microphone à 1,2 m à la verticale du sol, à 50 cm de l'aile droite.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement et de position ainsi que des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137/138 - dispositif de protection sur les dents de la pelle ou sur la lame racleuse, signalé en jaune/noir;
- 141 - le levier de commande de la partie hydraulique, dans la cabine, doit être assuré mécaniquement.

66

Lieu et date de l'homologation Bellach, 20.08.79.

Service fédéral d'homologation